



Police

ZONE DE POLICE
BINCHE-ANDERLUES-LERMES
5912

Conseil de Police - Séance du 20/02/2025 à 18h00

PROCES-VERBAL

Présents :

Bourgmaster de Binche - Président :	Laurent DEVIN
Bourgmaster d'Anderlues :	Hadrien POLAIN
Bourgmaster d'Erquelines:	Jonathan DELESPINETTE
Bourgmaster d'Estinnes :	Aurore TOURNEUR
Bourgmaster de Merbes-le-Château :	Jean-Philippe GOFFIN
Bourgmaster de Lobbes :	Steven ROYEZ

Conseillers de police :

ARMAN Laurent, BAYEUL Olivier, CHARNIAUX Julien, DEGHORAIN Benoit, DE RUBEIS Thomas, DUFRANE Baudouin, DUPORTAL Arno, GOSSUIN Jacques, GONZALEZ MOYANO Virginie, JONNART Luc, KLENNER Marie Claude, LEDUC Pascal, MAGHE Frédéric, NOTEBOOM Vincent, PETIT Henri, PIAZZA Angelina, PREAUX Christian, RENUART Karine, URBAIN Jérôme

Chef de zone :	Laurent RASPE
Comptable spécial <i>a.i</i> :	Stéphanie ROBAYE
Secrétaire de zone <i>a.i</i> :	Aurélie BENOIT

Lieu : Salle B du Kursaal – Avenue Wanderpepen, 28 à 7130 Binche

Séance publique

Monsieur Devin ouvre la séance du Conseil de police à 18h00.

Monsieur Devin invite chaque membre présent dans l'assemblée à se présenter.

- *Monsieur Baudouin Dufrane – Conseiller communal à Estinnes*

- *Monsieur Olivier Bayeul – Conseiller communal à Estinnes*
- *Monsieur Arno Duportal – Conseiller communal à Binche*
- *Monsieur Jacques Gossuin - Conseiller communal à Binche*
- *Monsieur Vincent Noteboom - Conseiller communal à Binche*
- *Monsieur Laurent Arman - Conseiller communal à Binche*
- *Madame Marie Claude Klenner – Conseillère communale à Binche*
- *Monsieur Luc Jonnart - Conseiller communal à Binche*
- *Madame Stéphanie Robaye – Comptable spéciale a.i.*
- *Madame Aurélie Benoit – Secrétaire de zone a.i.*
- *Monsieur Laurent Raspe – Chef de corps*
- *Monsieur Laurent Devin – Bourgmestre de Binche*
- *Monsieur Hadrien Polain – Bourgmestre d’Anderlues*
- *Monsieur Jean-Philippe Goffin – Bourgmestre de Merbes-le-Château*
- *Monsieur Jonathan Delespinette – Bourgmestre d’Erquelinnes*
- *Monsieur Jérôme Urbain – Conseiller communal à Binche*
- *Monsieur Frédéric Maghe – Conseiller communal à Binche*
- *Monsieur Benoît Deghorain – Conseiller communal à Binche*
- *Monsieur Henri Petit – Conseiller communal à Erquelinnes*
- *Monsieur Pascal Leduc - Conseiller communal à Erquelinnes*
- *Madame Angelina Piazza – Conseillère communale à Anderlues*
- *Monsieur Thomas De Rubeis – Conseiller communal à Anderlues*
- *Madame Virginie Gonzalez – Conseillère communale à Anderlues*
- *Monsieur Christian Preaux – Conseiller communal à Merbes-le-Château*

Monsieur Charniaux et Madame Renuart sont absents lors du tour de table.

Monsieur Devin excuse l’absence de Madame Tourneur.

1) Installation du Conseil de police et prestation de serment des conseillers élus – PRISE D'ACTE

Le Conseil de police est invité à prendre acte de la prestation de serment des conseillers élus.

Monsieur Devin appelle les conseillers par ordre alphabétique afin qu’ils prêtent le serment suivant entre ses mains : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

Monsieur Steven Royez et Madame Karine Renuart entrent en séance avant la prestation de serment de Monsieur Arno Duportal.

A la suite de l'ensemble des prestations de serment, Monsieur Devin demande à Madame Karine Renuart et à Monsieur Steven Royez de se présenter :

- *Madame Karine Renuart – Conseillère communale à Lobbes*
- *Monsieur Steven Royez - Bourgmestre de Lobbes*

Absent pour ce point : Monsieur Julien Charniaux

2) Procès-verbal de la séance du Conseil de police du 19 novembre 2024 - APPROBATION

Le Conseil de police est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2024.

Accord à l'unanimité

Absent pour ce point : Monsieur Julien Charniaux

3) Modification budgétaire n° 1/2024 de la Zone de police Binche-Anderlues-Lermes- Approbation de l'autorité de tutelle - PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil de police est invité à prendre connaissance de l'arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 10 décembre 2024 par lequel il approuve la modification budgétaire n°1/2024 de la Zone de police Binche-Anderlues-Lermes.

Prise de connaissance

Absent pour ce point : Monsieur Julien Charniaux

4) Dotations communales relatives au budget 2025 de la Zone de police Binche-Anderlues-Lermes - FIXATION

Le Conseil de police est invité à fixer les dotations communales relatives au budget 2025 de la Zone de police Binche-Anderlues-Lermes.

Monsieur Devin demande à Madame la comptable spéciale de rappeler la part votale globale de chaque commune.

Madame la comptable spéciale répond que les dotations communales pour l'exercice 2025 sont fixées comme suit :

- *Binche : 50,50%, soit une dotation nette de 4.584.762,08€ ;*

- Anderlues : 17.44%, soit une dotation nette de 1.583.355,88€ ;
- Erquelinnes : 12.24%, avec un prélèvement sur les réserves avant fusion d'un montant de 38.200€, soit une dotation nette de 1.073.393,97€ ;
- Estinnes : 8,56%, avec un prélèvement sur les réserves avant fusion d'un montant de 26.690€, soit une dotation nette de 749.970,81€ ;
- Lobbes : 6.82%, avec un prélèvement sur les réserves avant fusion d'un montant de 21.280€, soit une dotation nette de 597.953,50€ ;
- Merbes-le-Château : 4.43%, avec un prélèvement sur les réserves avant fusion d'un montant de 13.830€, soit une dotation nette de 388.613,58.

Madame Robaye précise qu'avant la fusion des deux zones, une réserve existait pour les communes de l'ex-zone de police Lermes. Les Bourgmestres de l'ex-zone ont décidé d'utiliser 100.000 euros sur ce fonds de réserve.

Monsieur Raspe indique qu'il a fait cinq propositions à la Région wallonne concernant les radars. La zone de police est en attente des radars tronçons sur Erquelinnes et sur Lobbes. La zone de police a acheté un nouveau radar qui permettra d'avoir un radariste à temps plein. Il précise que l'équipe de la circulation routière compte huit membres dont 6 motards. Ils sont positionnés à Erquelinnes.

Monsieur Raspe ajoute que les communes d'Anderlues et d'Erquelinnes se sont dotées de nouvelles caméras. La Ville de Binche a également investi en procédant à une extension du réseau de caméras existant.

La ZP investit quant à elle dans l'intelligence artificielle, ce qui permettra de faire des patrouilles virtuelles.

Monsieur Devin précise que les caméras sont financées par les villes et communes.

Monsieur Devin propose de tenir une prochaine séance du conseil à l'hôtel de police afin que les conseillers puissent visiter les lieux et rencontrer les commissaires.

Monsieur Charniaux entre en séance. Il est invité à prêter serment entre les mains du Président.

Monsieur Dufrane intervient en disant qu'un inspecteur de police à l'approche de la pension lui a indiqué qu'il y avait quelques problèmes de recrutement et même des départs au sein de la zone de police.

Monsieur Raspe répond qu'à l'heure actuelle, la zone de police procède à des recrutements de lauréats. Le recrutement est dorénavant à charge de la police locale. C'est le service GRH de la zone qui passe parfois cinq jours pour un recrutement en lieux et place de la police fédérale. Il ajoute que le membre du personnel qui a parlé de départs se trompe. Notre zone de police n'a pas plus de départs que dans d'autres zones.

Monsieur Urbain souhaite connaître, à titre informatif, le coût total pour chaque événement communal ou extra-communal. Combien cela coûte à la zone de police d'aller ailleurs (au foot à Charleroi par exemple) et que représente le coût pour chaque service de la zone de police ?

Monsieur Raspe reviendra vers lui avec les chiffres en la matière.

Monsieur Maghe intervient dans la foulée en disant qu'il complète le propos de Monsieur Urbain en posant la question suivante : ne serait-il pas intéressant d'indiquer l'un ou l'autre chiffre dans les documents qui sont transmis aux conseillers en vue du conseil? Pour tout ce qui concerne le budget de manière générale, il serait intéressant d'avoir une note, un résumé.

Madame la secrétaire de zone précise que l'ensemble des documents étaient consultables via la plateforme ladelib. Un lien a été transmis par mail à chaque conseiller lors de l'envoi de la convocation du conseil de police afin d'accéder à cette plateforme.

Monsieur Raspe indique que nous sommes dans une ère « paperless » et que les documents seront dorénavant envoyés par courrier électronique avec la possibilité de prendre connaissance de l'ensemble des dossiers sur ladelib.

Accord à l'unanimité sur la fixation des dotations communales telles que présentées par Madame Robaye.

5) Budget 2025 de la Zone de police Binche-Anderlues-Lermes – DECISION

Le Conseil de police est invité à arrêter le budget 2025 de la Zone de police Binche-Anderlues-Lermes.

Monsieur Devin invite Madame la comptable spéciale à présenter le budget.

Madame Robaye indique que le budget 2025 de la zone de police BAL présente in fine un boni de 236.910,60€ avec un total de recettes de 20.178.127,24€ et un total de dépenses de 19.941.216,64€.

Les dépenses de personnel constituent 88% de ce budget (17.509.225,43€). Elles comptabilisent 160 OPS et 29 CALOG.

Les dépenses de fonctionnement (1.605.119,62€) qui représentent 8% du budget connaissent leur principale hausse au niveau de la masse d'habillement (+178.000€).

Les dépenses de dette (518.265,80€) constituent 2,6% du budget total avec la charge des emprunts contractés fin 2024 et la prévision d'une charge d'intérêts de 14.791€ (6 mois en 2025) pour le financement par emprunt d'une majeure partie des dépenses extraordinaires 2025 (984.000€).

Les recettes de transfert constituent la majeure partie des recettes (18.193.275,83€ + 331.710,85€, soit 91,8%) :

- *Dotations en provenance du fédéral = 9.074.332,40€*
- *Dotations communales = 9.078.049,82€*

Le solde à financer par les communes de 9.078.049,82€ a été réparti suivant la méthode préconisée dans le rapport de fusion. En ce qui concerne les communes de l'ex-zone 5333, à l'instar de ce qui s'est fait l'année dernière, le collège de police a décidé qu'une partie des réserves constituées antérieurement par la zone serait utilisée à concurrence de 100.000€.

En ce qui concerne l'extraordinaire, des dépenses d'investissement d'un montant total de 1.621.600€ seront financées par emprunt à concurrence de 984.000€. Outre le matériel roulant et le matériel d'exploitation, des budgets relatifs aux études de faisabilité des postes de proximité ainsi que l'achat du terrain ont été inscrits. A noter également l'inscription d'un montant de 549.000€ à charge des communes concernées par l'installation de caméras de surveillance (Anderlues, Erquelinnes et Binche).

Monsieur Raspe intervient en disant qu'à l'avenir, les véhicules seront strippés en jaune et bleu (Battenburg). Déstripper un véhicule coûte 3000 euros. Restripper, c'est 8000 euros. La zone de police possède 60 véhicules à l'heure actuelle. Quelques-uns vont être déclassés. Les zones de police ont 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2004 pour que tous les véhicules soient restrippés.

Monsieur Urbain prend la parole en indiquant qu'il a lu la déclaration de politique communale et a fait le lien avec la zone de police. La DPC mentionne notamment plus d'agents de quartier et de policiers en intervention, un renforcement de la sécurité à l'entrée et à la sortie des écoles,... Comment fait-on pour mener à bien ces projets si le budget n'évolue pas ? Que va-t-on supprimer pour pouvoir gérer cela à budget égal ?

Monsieur Devin répond que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de mouvement budgétaire que les choses ne bougent pas. Choisir, c'est renoncer. Choisir certaines politiques, c'est en effet renoncer à d'autres.

Accord à l'unanimité sur le budget 2025

6) Dépassement de douzièmes provisoires - RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier les décisions du Collège de police autorisant certains dépassements des douzièmes provisoires.

Accord à l'unanimité

7) Lettre de mission du Chef de Corps - APPROBATION

Le Conseil de police est invité à approuver la proposition de lettre de mission du Chef de Corps.

Accord à l'unanimité

8) Délégation de compétences du Conseil de police au Collège de police, en matière de nomination et de recrutement du personnel - DECISION

Le Conseil de police est invité à se prononcer quant à l'opportunité de déléguer, sous certaines conditions, ses compétences en matière de nomination et de recrutement du personnel, auprès du Collège de police.

Accord à l'unanimité

9) Ouverture d'un emploi de consultant(e) (Niveau B - Grade commun) pour la Direction des Ressources Humaines, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/01 - Erratum, suite à une mobilité OUT - RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police en date du 22 janvier 2025 par laquelle il décide d'ouvrir un emploi de consultant(e) pour la Direction des Ressources Humaines, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/01 - Erratum, en vue de remplacer un membre du personnel (mobilité OUT).

Accord à l'unanimité

10) Réouverture d'un emploi d'ouvrier (niveau D) pour le service logistique, par le biais de la procédure de recrutement contractuel urgent suite au caractère infructueux du cycle de mobilité 2024(04), n° de série 114912 - RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police en date du 22 janvier 2025 par laquelle il décide de rouvrir l'emploi d'ouvrier par le biais de la procédure de recrutement contractuel urgent, suite au caractère irrecevable de la candidature reçue (analyse de DRP).

Accord à l'unanimité

11) Réouverture d'un emploi d'assistant(e) (Calog - Niveau C), pour assurer les missions inhérentes à l'accueil zonal, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/02, suite à l'échec de l'appel à candidatures 2024/05, n° de série 117088 – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police en date du 22 janvier 2025 par laquelle il décide de rouvrir un emploi d'assistant pour assurer, en collaboration avec les membres du cadre opérationnel, les missions inhérentes à l'accueil zonal, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/02, suite à l'échec de l'appel à candidatures 2024/05, n° de série 117088 (pas de candidature).

Accord à l'unanimité

12) Réouverture d'un emploi de cadre de base pour le service Proximité dans le cadre du cycle de mobilité 2025/02, suite à l'échec de l'appel à candidatures 2024/05, n° de série 116 772 - RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police en date du 22 janvier 2025 par laquelle il décide de rouvrir un emploi de cadre de base pour le service Proximité, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/02, suite à l'échec de l'appel à candidatures 2024/05, n° de série 116 772 (pas de candidature introduite).

Accord à l'unanimité

13) Ouverture d'un emploi de cadre de base pour le service Proximité, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/02 – Remplacement (mobilité interne) – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police en date du 5 février 2025 par laquelle il décide d'ouvrir un emploi d'inspecteur de police pour le service Proximité, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/02, en vue de procéder à un remplacement (mobilité interne).

Accord à l'unanimité

14) Ouverture d'un emploi de cadre de base pour le service Intervention, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/02 et, parallèlement via la procédure de recrutement externe (activation de la réserve des lauréats), en vue de procéder à un remplacement (mobilité interne) – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police en date du 5 février 2025 par laquelle il décide d'ouvrir :

un emploi de cadre de base pour le service Intervention, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/02, en vue de procéder au remplacement d'un membre désigné dans le cadre d'une mobilité interne (intervention vers la proximité) ;
parallèlement par le biais de la procédure d'activation de la réserve des lauréats.

Accord à l'unanimité

15) Ouverture d'un emploi de cadre de base pour le service « Apostilles », dans le cadre du cycle de mobilité 2025/01, consécutive à une mobilité OUT – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police en date du 4 décembre 2024 par laquelle il décide d'ouvrir un emploi d'inspecteur de police pour le service « Apostilles », dans le cadre du cycle de mobilité 2025/01, en vue de procéder à un remplacement (mobilité OUT).

Accord à l'unanimité

16) Réouverture d'un emploi d'inspecteur principal – Chef du Service Enquête et Recherche, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/01, suite à l'appel aux candidatures 2024/03 infructueux, n° de série 112826 – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police en date du 18 décembre 2024 par laquelle il décide d'ouvrir un emploi d'inspecteur principal – Chef de service, pour le SER, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/01 (sans réserve de recrutement).

Accord à l'unanimité

17) Recrutement d'un inspecteur pour le service Intervention par le biais de la procédure de recrutement externe (activation de la réserve de recrutement), suite au nombre

**insuffisant de candidatures introduites dans le cadre du cycle de mobilité 2024/04,
n° de série 114938 - RATIFICATION**

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police en date du 4 décembre 2024 par laquelle il décide de rouvrir un emploi de cadre de base pour le service Intervention, via la procédure de recrutement externe (activation de la réserve de recrutement), compte tenu du nombre insuffisant de candidatures introduites dans le cadre du cycle de mobilité 2024/04, n° de série 114938.

Accord à l'unanimité

18) Cycle de mobilité 2025/01 - Réouverture d'un emploi de cadre moyen pour le service Intervention, suite à l'absence de candidature introduite dans le cadre du cycle de mobilité 2024/04, n° de série 114921 - RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police en date du 4 décembre 2024 par laquelle il décide de rouvrir un emploi d'inspecteur principal pour le service Intervention, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/01, suite à l'absence de candidature introduite dans le cadre du cycle de mobilité 2024/03.

Accord à l'unanimité

19) Réouverture de deux emplois de cadre de base pour le service Intervention dans le cadre du cycle de mobilité 2025/02 et, parallèlement via la procédure de recrutement externe (activation de la réserve de recrutement), suite à l'échec de l'appel à candidatures 2024/05, n° de série 116 998 – RATIFICATION

Le Conseil de police est invité à ratifier la décision prise par le Collège de police en date du 22 janvier 2025 par laquelle il décide de :

- rouvrir deux emplois de cadre de base pour le service Intervention, dans le cadre du cycle de mobilité 2025/02, suite à l'échec de l'appel à candidatures 2024/05, n° de série 116 998 (pas de candidature introduite)
- de rouvrir, parallèlement, ces emplois par le biais de la procédure d'activation de la réserve des lauréats.

Madame Gonzalez quitte la séance

Accord à l'unanimité

20) Octroi d'une délégation au Collège de police pour les marchés publics des services ordinaire et extraordinaire - DECISION

Le Conseil de police est invité à:

- déléguer ses compétences au Collège de police pour choisir le mode et les conditions de passation des marchés, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire et ce, qu'ils relèvent ou non de la gestion journalière;
- déléguer l'exercice de ses compétences visées à l'article 33, § 2, alinéa 1^{er}, de la loi du 7 décembre 1998, au Collège de police pour les dépenses relevant du budget extraordinaire, lorsque la valeur du marché est inférieure au seuil fixé pour le recours à la procédure négociée sans publication préalable, telle que visée à l'article 42, § 1^{er}, 1^o, a) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics (143.000,00 euros HTVA en 2024 - 2025) ;
- déléguer ses compétences au Chef de corps pour choisir le mode et les conditions de passation des marchés financés par le budget ordinaire, dont le montant estimé ne dépasse pas le seuil fixé pour les marchés constatés sur simple facture acceptée, à concurrence de maximum 30.000 euros HTVA.

Accord à l'unanimité

**21) Fixation du montant du jeton de présence des membres du Conseil de police -
DECISION**

Le Conseil de police est invité à se prononcer sur la fixation du montant du jeton de présence pour les membres du Conseil de police.

Accord à l'unanimité pour que le montant du jeton de présence soit fixé à 99,58 euros, soumis à l'index.

22) Calcul des jetons de présence par le SSGPI - DECISION

Le Conseil de police est invité à se prononcer sur la désignation du SSGPI pour le calcul des jetons de présence.

Accord à l'unanimité

**23) Déclassement d'une moto de marque Honda ST1300A - Immatriculée MBJU165 -
DECISION**

Le Conseil de Police est invité à se prononcer sur le déclassement d'une moto de marque Honda - Type ST 1300A, immatriculée MBJU165, dont la première immatriculation date du 02/09/2013.

Actuellement, le véhicule compte 54.862 Kms.

Cette moto vétuste est par ailleurs immobilisée et le montant des réparations s'élèverait à 3.194,00 euros TVAC. C'est pourquoi il n'est pas proposé au Conseil de police de procéder à une réparation.

Accord à l'unanimité

24) Déclassement et destruction de sprays au poivre périmés - DECISION

Le Conseil de Police est invité à se prononcer sur le déclassement et la destruction de 400 sprays au poivre périmés.

Ces sprays seront envoyés pour destruction au centre logistique de la DCA. Le coût de destruction d'un spray s'élève à 1 euro, soit un montant total de 400 euros.

Accord à l'unanimité

25) Déclassement et vente d'un véhicule VOLVO strippé attribué au service Intervention de la Zone de Police de Binche - Anderlues - Lermes - DECISION

Le Conseil de Police est invité à se prononcer sur le déclassement et la vente d'un véhicule de marque VOLVO strippé attribué au service Intervention de la Zone de Police.

Ce véhicule, immatriculé le 24 mars 2014, compte actuellement 200.385 kms. En 2024, outre les entretiens normaux, il a coûté, en frais de réparation, la somme de 3.325,65 euros TVAC. Les frais de réparation supplémentaires à effectuer pour pouvoir continuer à l'utiliser sont estimés à 2.116,59 euros TVAC.

Au vu de la vétusté du véhicule, il n'est pas économiquement avantageux de procéder aux réparations.

Accord à l'unanimité

26) Adhésion générale aux marchés de fournitures et de services ouverts actifs de la Province de Hainaut accessibles aux Zones de Police selon convention d'adhésion – DECISION

Le Conseil de police est invité à se prononcer sur l'adhésion de la Zone de police aux marchés de fournitures et de services ouverts actifs de la Province de Hainaut accessibles aux Zones de police et d'imputer les montants dans les articles adéquats du service ordinaire ou extraordinaire.

Accord à l'unanimité

27) Adhésion générale aux marchés de fournitures et des services ouverts actifs de l'accord-cadre de la ZP Anvers et accessibles aux Zones de Police - DECISION

Le Conseil de police est invité à se prononcer sur l'adhésion générale aux marchés de fournitures et des services ouverts actifs de l'accord-cadre de la ZP Anvers et accessibles aux Zones de Police et d'imputer les montants dans les articles adéquats du service ordinaire ou extraordinaire.

Accord à l'unanimité

28) Adhésion générale à l'accord-cadre de la société ASTRID pour les radios et pagers accessibles aux Zones de Police – DECISION

Le Conseil de police est invité à se prononcer sur l'adhésion de la Zone de police à l'accord-cadre Astrid pour les radios et pagers et d'imputer les montants dans les articles adéquats du service ordinaire ou extraordinaire.

Accord à l'unanimité

29) Adhésion générale aux marchés de fournitures et de services ouverts actifs du Service Public Fédéral « Personnel et Organisation » E-procurement et BOSA accessibles aux Zones de Police – DECISION

Le Conseil de police est invité à se prononcer sur l'adhésion de la Zone de police aux marchés de fournitures et de services ouverts actifs du SPF "Personnel et Organisation" E-Procurement et BOSA accessibles aux Zones de police et d'imputer les montants dans les articles adéquats des services ordinaire ou extraordinaire.

Accord à l'unanimité

30) Adhésion à l'accord-cadre ouvert par VITO NV - Institut Flamand de recherches technologiques - Marché public de fourniture relatif à l'achat, la location ou le leasing de matériel et de logiciels (et services connexes) dans le domaine de l'infrastructure des TIC – DECISION

Le Conseil de police est invité à se prononcer sur l'adhésion à l'accord-cadre de fourniture ouvert par VITO NV, Institut Flamand de recherches technologiques, relatif à l'achat, la location ou le leasing de matériel et de logiciels (et services connexes) dans le domaine de l'infrastructure des Technologies de l'Information et de Communication (TIC) et d'imputer les dépenses aux articles budgétaires prévus aux services ordinaire et extraordinaire.

Accord à l'unanimité

31) Mission d'installation de porta cabine temporaire - Approbation des modes et conditions de mission IN HOUSE avec IGRETEC - DECISION

Le Conseil de police est invité à se prononcer sur l'approbation d'une mission d'installation de porta-cabine temporaire sur le site de l'Hôtel de police de Ressaix. Cette mission IN HOUSE sera effectuée par IGRETEC pour un montant de 4.599,20 euros HTVA, soit 5.565,03 TVAC.

Accord à l'unanimité

Monsieur Urbain demande si le porta-cabine est installé pour du personnel.

Monsieur Raspe répond par l'affirmative. Une partie du personnel basé sur Erquennes viendra sur le site de Binche. Il souhaite que la GRH soit à proximité.

Monsieur Jean-Philippe Goffin quitte la séance

Monsieur Dufrane intervient en disant que le Règlement général de police a été présenté au Conseil communal d'Estinnes et que quelques anomalies ont été décelées. Il est en effet indiqué Binche à certains articles.

Monsieur Rappe explique la méthodologie de travail concernant le RGP commun : les représentants des communes se sont réunis à plusieurs reprises pour travailler sur un projet commun. C'est la Ville de Binche qui a été à la manœuvre pour la rédaction du règlement. Mais chaque commune devait adapter le document en fonction de ses spécificités comme par exemples, les heures d'ouverture des débits de boissons, la tonte des pelouses,... Le plus important pour la zone de police était de garder la même numérotation d'articles.

Monsieur le Président lève la séance à 19h45.